

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Pierre LESNARD, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-132

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 7

SOLIDARITES – POLITIQUE SANTE MOTION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DES METIERS DU SANITAIRE, DU MEDICO-SOCIAL ET DU DOMICILE

Les élus de la Communauté d'agglomération et du conseil d'administration du CIAS de Lamballe Terre & Mer souhaitent apporter leur soutien aux 250 agents qui interviennent chaque jour auprès des 1 500 bénéficiaires des services à domicile du territoire en revendiquant la nécessité d'une revalorisation salariale.

Ce soutien s'adresse plus généralement à l'ensemble des personnels œuvrant dans ces secteurs à l'échelle nationale.

Si des avancées sont à souligner pour les agents de la fonction publique hospitalière ou du secteur associatif, les élus déplorent que les agents de la fonction publique territoriale, qui interviennent au domicile des personnes âgées ou handicapées, ne soient toujours pas concernés par ces revalorisations et demeurent donc « les oubliés du Ségur ».

La situation de ces agents, employés par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), est inacceptable et injustifiée au regard de leur implication et de la qualité du service rendu au quotidien.

L'ensemble de ces métiers souffrent déjà d'un manque d'attractivité, qui à terme pourrait être un obstacle au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées qui le souhaitent.

L'absence de revalorisations salariales dans la fonction publique territoriale vient renforcer ce manque d'attractivité, les services faisant face à l'absence de candidats qui préfèrent rejoindre les organisations dans lesquelles celles-ci s'appliquent.

Faute de candidatures, les recrutements et les remplacements d'agents indisponibles sont trop souvent impossibles à mettre en place remettant en cause la bonne organisation et la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Avec l'appui du conseil d'administration du CIAS Lamballe Terre & Mer,

En conséquence, le Conseil communautaire :

- DEMANDE :
 - o La revalorisation des salaires de l'ensemble des agents du sanitaire, du médico-social et du domicile à hauteur de celle des soignants
 - o La prise en compte de ces revalorisations dans les budgets alloués par les financeurs (Départements, Assurance Maladie, Etat...)
 - o L'engagement de l'Etat que les dépenses supplémentaires des Conseils Départementaux soient compensées
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

La motion sera transmise aux parlementaires costarmoricaains et au Président du Département.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,

9 JUL. 2021



Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 022-200069391-20210709-D_2021_132-DE